

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06-29-022

Séance du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	RAVEROT L.
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	A	BARRIQUAND G.
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	A	PAQUELET J-Y
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	A	GUILLEMOT C.	GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : INTERCOMMUNALITE - Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Corinne BELDONT, Conseillère municipale déléguée

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°DE-2026/04/76-DG en date du 23 avril 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, le conseil communautaire a décidé, par délibération en date du 23 avril 2026 :

- De créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la 3CM et ses communes membres,

- Que la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 9 membres titulaires et 9 membres suppléants, soit 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260629-2026-06-29-022-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

- Que le conseil municipal de chaque commune membre procède à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas y procéder.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder, par voie d'élection à la désignation de deux représentants pour la commune de Montluel (un titulaire et un suppléant) afin de siéger et de participer aux travaux de la CLECT.

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner :

- **Philippe BELAIR en qualité de titulaire,**
- **René BERTRAND en qualité de suppléant,**

Au sein de la CLECT de la 3CM.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260629-2026-06-29-022-DE Date de réception préfecture : 08/07/2026
--